

**Conduire l'avenir :
Comment un secteur de l'entretien et
de la réparation automobile
concurrentiel contribue à rendre les
prix plus accessibles pour les
Canadiens**

L'**Association des industries de l'automobile du Canada** (AIA Canada) représente, soutient et incite l'innovation dans le secteur canadien de l'entretien et de la réparation automobile.

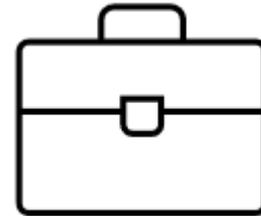
Avec **des milliers de membres** à travers le pays, notre vision, nos études, nos programmes de formation et notre représentation soutiennent les secteurs de la carrosserie et de la mécanique.

Nous partageons avec nos membres les pratiques exemplaires de l'industrie de l'entretien et de la réparation automobile, afin de les aider à maintenir sur la route les quelque **26,6 millions de véhicules** du parc automobile canadien.

En offrant aux Canadiens tous les produits et services dont un véhicule peut avoir besoin dès sa sortie de chez le concessionnaire, comme une réparation de carrosserie ou un simple entretien, nos membres aident les **véhicules à durer plus longtemps et à polluer moins**, tout en assurant la sécurité des conducteurs.



\$43,9 milliards
En volume annuel



507 120
Emplois à
temps plein

Droit à la réparation

Les véhicules modernes collectent des milliers de données concernant l'état des systèmes du véhicule.

En l'absence de ces données, les ateliers indépendants ne sont pas en mesure d'entretenir un véhicule. Ce modèle de données prive les consommateurs et les consommatrices de la possibilité de faire réparer leur véhicule dans l'atelier de leur choix.

Les avantages du droit à la réparation

- **Abordabilité** : Le droit à la réparation donnera aux Canadiens la possibilité d'accéder à des services à des prix compétitifs et favorisera l'entretien sûr de leurs véhicules en proposant des options de réparations économiques. Dans une période où de nombreux automobilistes équilibrent les dépenses liées au logement, à la nourriture, au chauffage et au carburant, il n'a probablement jamais été aussi crucial de garantir un marché secondaire compétitif.
- **Accessibilité** : Les concessionnaires ne sont pas toujours faciles d'accès, surtout dans les zones rurales et éloignées. Le fait de pouvoir se rendre dans un atelier ou un point de vente local offre aux propriétaires de véhicules l'occasion d'économiser du temps et de l'argent, tout en contribuant à la pérennité des emplois locaux.
- **Concurrence** : L'économie est entravée par une concurrence moindre et une concentration accrue. Le refus d'accorder le droit à la réparation entraîne une hausse des coûts pour les consommateurs et les détenteurs de véhicules commerciaux, rendant ainsi difficile pour les ateliers de réparation indépendants de concurrencer les propriétaires de véhicules.

La majorité des Canadiens appuient le droit à la réparation

- **94 pour cent** des personnes sont d'accord ou fortement d'accord que les consommateurs et les consommatrices devraient avoir la liberté de faire réparer leur véhicule dans l'atelier de leur choix.
- **83 pour cent** sont d'accord ou sont fortement d'accord pour dire que les constructeurs automobiles devraient être légalement contraints de fournir des données aux ateliers indépendants afin qu'ils puissent réaliser les réparations de véhicules.
- **Plus de 3 sur 4** Canadiens seraient moins enclins à acquérir un certain véhicule, ou ne l'achèteraient pas du tout, s'il devait être entretenu exclusivement chez un concessionnaire.

L'élan du droit à la réparation

- Le Québec a adopté un projet de loi sur le droit à la réparation (projet de loi 29) ; un projet de règlement vient tout juste d'être publié.
- L'adoption des projets de loi C-244 et C-294, qui apportent des modifications à la Loi sur le droit d'auteur.
- Plusieurs États américains, y compris le Maine, la Californie, New York et le Massachusetts, ont adopté de nouvelles législations concernant le droit à la réparation.
- L'adoption de législations relatives au droit à la réparation dans l'Union européenne et en Australie.

Notre demande

Exiger aux fabricants d'équipements d'origine (OEM) de fournir au marché secondaire les informations concernant l'entretien, la réparation et le service des véhicules. Il ne suffit pas d'un code volontaire — il faut une obligation stricte pour que ces données soient fournies.

Pourquoi le faire :

- Offrir au conducteur la possibilité de choisir le lieu où il souhaite faire entretenir son véhicule.
- Réduire les coûts de réparation pour les Canadiens.
- Offrir aux conducteurs un moyen facile d'entretenir leurs véhicules, même dans les zones rurales.
- Appuyer des emplois qualifiés et bien rémunérés sur le marché secondaire, y compris au sein des petites communautés.
- Offrir un marché de l'entretien et de la réparation automobile plus concurrentiel.
- Prolonger la durée de vie des véhicules, les maintenir sur la route plus longtemps.

Impact des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis

- Les coûts associés aux pièces et accessoires automobiles, utilisés par le secteur de l'entretien et de la réparation automobile pour effectuer des réparations sur les véhicules, limiteront notre faculté à proposer un service économique aux Canadiens.
- Le secteur canadien de l'entretien et de la réparation automobile se base sur un marché de pièces variées à des tarifs compétitifs. Plus il y a d'options sur le marché secondaire, plus ils ont la possibilité de conserver les coûts de réparation et d'entretien à un niveau raisonnable pour les conducteurs.
- Les tarifs punitifs ne tiennent pas compte de la chaîne d'approvisionnement intégrée qui lie le Canada à l'industrie automobile des États-Unis. La mise en place de cette mesure aurait un impact négatif significatif sur la capacité du marché secondaire à fournir un service rentable aux Canadiens.

Vol de véhicules : Comment le marché secondaire peut-il aider

- Sensibilisation aux vulnérabilités
- Améliorer le contenu numérique pour mieux éduquer les consommateurs
- Mettre en valeur les produits d'après-vente qui peuvent être utilisés pour protéger les propriétaires de véhicules contre le vol
- Établir des partenariats avec les intervenants locaux et régionaux pour éduquer, prévenir, atténuer et repérer les véhicules volés

Problèmes de main-d'œuvre

Les ateliers indépendants de réparation automobile du Canada sont aux prises avec deux pénuries de main-d'œuvre importantes :

- Pénurie de gens de métier dans le secteur automobile
- Pénurie de compétences parmi notre main-d'œuvre

Notre demande

Nous exhortons le gouvernement à :

- Financer des initiatives menées par l'industrie qui brisent la stigmatisation associée à une carrière dans les métiers de l'automobile.
- Financer des initiatives de relèvement des compétences menées par l'industrie pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences.
- Travailler avec l'industrie pour attirer plus de jeunes Canadiens et des groupes sous-représentés dans les métiers de l'automobile.
- Collaborer avec l'industrie afin de déployer des solutions répondant aux exigences en matière de main-d'œuvre dans notre domaine. Cela implique une formation appropriée de la main-d'œuvre du secteur automobile afin de garantir l'entretien des véhicules électriques (VÉ) alors que le Canada transite vers une flotte de véhicules électriques en expansion.

Merci

**Coordonnées : Emily Holtby, Vice Présidente, relations gouvernementales, AIA
Canada**

emily.holtby@aiacanada.com

613-799-4708